

Les applications de la prévention des risques liés aux interférences des activités des entreprises.

Code formation : SST F01 bis



PUBLICS :

Maître d'ouvrage, Maître d'ouvrage délégué, Maître d'œuvre, Pilote de chantier, Chef d'établissement, Chargé de prévention en entreprise

PRÉREQUIS :

Expérience confirmée dans le poste occupé, avec une bonne connaissance des risques liés aux travaux réalisés par des entreprises extérieures. Et toute personne ayant suivi le module initial SST F01.

DURÉE : 7 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Démarche participative et active
- Activités pédagogiques en sous groupe
- Etude de cas pratiques

EVALUATION & VALIDATION

- Evaluation finale et délivrance d'une attestation de formation
- A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation.
- A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail

MODALITÉS

- Formation en Intra
- Formation en inter
- En présentiel
- En distanciel suivant faisabilité et sur demande
- Fractionnable sur demande
- Accessibilité de la formation aux personnes en situation d'handicap possible sur mobilisation du service « ressource handicap formation » de l'AGEFIPH ou du FIPHP

TARIFS

- En intra : 700 € PRIX NET
- En inter : 800 € PRIX NET
- A distance : 600 € PRIX NET

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

- Contactez Claude DJALANE
- Email. : ck.djalane@amosolutions.fr
- Tél. : 06.79.38.55.79

DELAI D'ACCÈS

- Durée estimée de 1 mois entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- **Etablir** la liste des informations, documents et actes nécessaires aux travaux ou prestations réalisés par les entreprises
- **Planifier** les étapes clés de l'intervention des entreprises afin de prévenir les risques liés aux interférences d'activité
- **Mesurer** les écarts entre les dispositions mises en œuvre lors de l'intervention des entreprises extérieures et les exigences réglementaires
- **Recommander** les mesures techniques organisationnelles et relationnelles nécessaires à l'amélioration de la prévention des risques sur les opérations en cours

PROGRAMME DE FORMATION :

- Rappel des principales dispositions réglementaires en matière de santé et sécurité au travail
- Rappel du contexte réglementaire lié à la coactivité des entreprises
- Liste des actes et documents à établir lors des opérations placées sous plan de prévention et établissement du planning correspondant
- Liste des actes et documents à établir lors des opérations placées sous coordination SPS et établissement du planning correspondant
- Rechercher les écarts entre les exigences réglementaires et vos opérations réalisées sous plan de prévention ou sous coordination SPS
- Evaluer et justifier les choix retenus en matière de santé et sécurité au travail de vos opérations
- Recommandation des mesures complémentaires ou correctives contribuant à une meilleure prévention des risques sur vos opérations

LE PLUS DE LA FORMATION

Formation animée par un formateur disposant des qualifications coordonnateur SPS et formateur de coordonnateur SPS, IRP enregistré auprès de la Driets, Expériences terrain Niveau Expert.

En activité professionnelle sur les compétences du programme

Le formateur est également Référent pédagogique, qualité, handicap.

Mis à jour le 01/07/2023